



FORMULAIRE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Toute occupation du domaine public de plus de 7 jours consécutifs est soumise à une redevance qui doit faire l'objet d'une autorisation préalable, dûment signée par la Ville. Ce formulaire doit être adressé, **au moins 08 jours ouvrés avant la date de l'occupation**, la date de réception faisant foi :

- mairie@ville-verson.fr
- ou par courrier Mairie de Verson - 29 rue de l'église - 14790 Verson - 02.31.71.22.00.
- ou par dépôt en Mairie de Verson - 29 rue de l'église - 14790 Verson

Attention !

Il s'agit d'une demande d'autorisation ; un arrêté municipal vous sera envoyé si cette demande est acceptée. L'occupation temporaire du domaine public sera soumise au paiement d'une redevance calculée sur la base des tarifs fixés par délibération municipale n° 06.02.23 de : 0.5 €/m² si l'occupation est supérieure à 7 jours consécutifs (toute semaine entamée est dûe).

La réservation des emplacements sur le domaine public ne peut se faire qu'une fois l'autorisation acceptée ; elle est à la charge du pétitionnaire.

Entreprise :

Je soussigné(e) M/Mme

Adresse

N° SIRET :

Téléphone.....

E-mail

DEMANDE L'AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC POUR :

Effectuer un déménagement / emménagement :

Adresse :

Durée de l'occupation : nombre de jours et dates :

Type de véhicule et longueur :

Déposer une benne :

Adresse du dépôt :

Durée de l'occupation : nombre de jours et dates

Surface de la benne :

Installer une emprise de chantier (échafaudage, palissade, etc. ...) :

Adresse de l'installation :

Durée de l'occupation : nombre de jours et dates :

Surface occupée sur le l'espace public :

Le pétitionnaire devra s'acquitter du montant de la redevance calculé selon le tarif fixé par la délibération 06 .02.23. Cette redevance fera l'objet d'un titre de recettes à la fin du chantier.

Observations / précisions :

.....

Date :

Signature :